

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 novembre 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER Jacqueline ZELIOLI.

MM. François BACHELIER, Bruno GERMANEAU, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absent : Vincent TUPINIER.

La séance est ouverte à 18h 00

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande aux conseillers d'avoir une pensée pour les victimes des attentats du 13 novembre.

1) Compte rendu de la séance du 23 septembre 2015

Approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative budgétaire

634 € devront être prélevés sur une rubrique excédentaire pour financer le FPIC (fonds de compensation entre communes)

3) Point sur la trésorerie

Environ 4 000 € de loyer du logement communal non réglés sur 2015.. Le percepteur a été contacté par le Maire au sujet des perspectives de recouvrement. Afin de faire face à toutes les dépenses à venir, notamment celles de voirie, le Maire juge plus prudent d'ouvrir une ligne de trésorerie de 10 000 €, même si elle s'avère inutile.

La taxe sur les pylônes électriques a été versée en totalité, un léger retard est constaté au niveau des impôts fonciers, il reste 2 mensualités à recevoir.

4) **Personnel**

La prime de fin d'année est reconduite pour 2015.

5) **Intercommunalité**

Concernant le nouveau périmètre intercommunautaire englobant Cure Yonne, le conseil décide de prendre une délibération indiquant qu'il ne souhaitait pas délibérer sur un sujet dont la décision était déjà prise par le préfet.

Bernard LECUILLER se prononce contre toute forme d'extension, quelle qu'elle soit, estimant que la taille actuelle à 25 communes est largement suffisante.

6) Elections **régionales** des 6 et 13 décembre 2015

Un tableau des permanences est établi.

7) Chemin de Seignelay

L'organisme dépendant de l'Agence de l'Eau considère que le problème d'écoulement des eaux pluviales doit se régler en amont en trouvant une solution avec les vignerons propriétaires. Une rencontre devrait s'organiser.

Le Maire et le Conseil estiment que l'aval devra être aussi solutionné en aménageant des bacs de rétention.

Le dossier suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30